

# Païement des bourses collège et factures restauration

publié le 20/03/2020

**Information aux familles bénéficiant des bourses collège :**

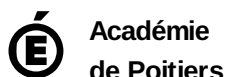
## **Païement des bourses nationales du trimestre janvier-mars 2020 :**

Pour les familles concernées, le virement bancaire est programmé à partir du lundi 23 mars 2020 (ajouter deux à trois jours selon les banques). Merci de contacter l'établissement si vous avez des interrogations.

## **Factures de restauration scolaire (et d'internat le cas échéant) :**

Les prélèvements du 6 ou du 10 avril concernant le solde du trimestre janvier-mars 2020 sont maintenus. Le montant prélevé est ajusté à la baisse, suite à la fermeture de l'établissement. Les factures rectificatives seront transmises à vos enfants après la réouverture de l'établissement.

Les familles n'ayant pas opté pour le prélèvement automatique peuvent contacter l'agence comptable (lycée Emile Roux, 16500 Confolens, tél. 05 45 84 12 33) pour faire le point sur leur situation.



**Avertissement :** ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.